



Les restrictions à l'intégration créent de la pauvreté

📅 Publié le 28 janvier 2025

👤 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Article

INFO NATIONALE



Les instructions que Bruno Retailleau vient d'adresser aux préfets, au travers d'une circulaire, viennent restreindre durement la régularisation des travailleurs sans papiers et va donc conduire à leur précarisation.

La France compte aujourd'hui entre 600 000 et 700 000 personnes dans cette situation selon l'ancien ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin. Elles étaient environ 300 000 il y a 10 ans.

Ces restrictions vont à l'encontre des principes fondamentaux d'égalité et de dignité qui devraient guider les politiques publiques. Les travailleurs sans papiers contribuent à l'économie française, souvent dans des secteurs essentiels et en tension. Leur exclusion institutionnelle ne fait qu'amplifier les inégalités sociales et freiner l'intégration.

Sans droits au travail, au logement, ces personnes qui ont grandi en France ou y vivent parfois depuis des dizaines d'années seront par conséquent maintenues dans une extrême précarité. Désormais, il faudra que ces personnes restent dans ces conditions au moins 7 ans (contre 5 auparavant) pour envisager une hypothétique régularisation.

Nos associations resteront solidaires avec toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité ou leur situation administrative. Nous veillerons à ce qu'elles puissent vivre dignement malgré ce statut précaire. A court terme, nous demandons le respect de marges de manœuvre données aux préfets en concertation avec les partenaires sociaux et les associations en fonction des réalités locales.

Nous voulons vivre dans une France qui respecte et accueille les personnes qui arrivent sur son sol, et qui offre à ceux qui le demandent des possibilités d'insertion dans la mesure de ses moyens et de ses besoins.

Nous refusons une politique qui précarise davantage et appelons à un véritable engagement pour une société juste et humaine !

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 - vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Charlotte Penot - 01 53 36 35 09 - cpenot@uniopss.asso.fr

Article du 27/01/2025

Numéro de fiche

112.85 Ko